

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2795

9 octobre 2015

SOMMAIRE

Darwin Holdings Sàrl	134143	Orsa Maggiore S.A.	134141
eFront Luxembourg	134152	PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l.	134120
Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l.	134154	Palor Properties S.à r.l.	134140
HBC Group S.A.	134159	Parc d'Activités 1 Luxembourg	134120
Ithacalux GP S.à r.l.	134147	Patrimoine Consult	134140
Knuedeler S.A.	134115	PEC Luxembourg S.à r.l.	134123
KPS Holding S.A.	134115	Peiperleck S.A.	134142
Lily (Lux) Holdings S.à r.l.	134114	Petronilla Investments S.A.	134142
Mars Propco 20 S.à r.l.	134114	Pluton Properties S.à r.l.	134160
Matterhorn Capital Portugal S.à r.l.	134114	Poseidon Investments S.A.	134123
Max Bögl International SE Niederlassung Lu- xembourg	134115	Poseidon Investments S.A.	134124
Max Bögl Stiftung & Co. KG, Niederlassung Luxembourg	134114	Primafin Luxembourg S.A.	134153
NapCo S.à r.l.	134120	Prosper Funds SICAV	134124
Next Polish Retail Feeder S.à r.l.	134119	PSBU TopCo GP S.à r.l.	134124
NRZ Gruppe S.à r.l.	134153	Queensberry House	134136
OCM Luxembourg Opportunities Investments S.à r.l.	134153	Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l.	134142
OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l.	134153	Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l.	134138
OCM Luxembourg OPPS VII Blocker S.à r.l.	134154	Quinlan Private Ukmerges Client Holdings S.à r.l.	134137
OCM Luxembourg VOF Blocker S.à r.l.	134141	Reginvest UK S.à r.l.	134138
Oledis S.à r.l.	134141	Riviera Midco S.A.	134140
Orion Two S.A.	134154	Romford Holdings S.à.r.l.	134140
Orloubet S.à r.l.	134142	Rosny Treveris MC S.C.A.	134141
		Rosny Treveris MC S.C.A.	134141

Max Bögl Stiftung & Co. KG, Niederlassung Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.673.

—
RECTIFICATIF

Le présent extrait remplace la première version déposée le 3 septembre 2014 (L140156607) au Registre de Commerce.

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31 décembre 2013 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142938/13.

(150155061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Matterhorn Capital Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.235.

—
Le Bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142935/10.

(150156142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Mars Propco 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.312.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 14 Août 2015 que:

- Monsieur Cameron MACDOUGALL a démissionné de son mandat de gérant
- Madame Bohee Yoon, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 Août 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015142931/16.

(150156033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Lily (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.831.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142897/10.

(150155728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

KPS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 194.961.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 juillet 2015

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de associé unique du 05.07.2015 de la société KPS Holding S.A. il a été décidé:

Révocation de Monsieur Mikhail Kiselev, comme commissaire aux comptes avec effet du 03.07.2015;

et nomination de EZD S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4 rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127, comme commissaire aux comptes avec effet du 04.07.2015 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2021.

Luxembourg, le 20.08.2015.

Référence de publication: 2015142890/15.

(150155485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Max Bögl International SE Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 139.529.

—
RECTIFICATIF

Le présent extrait remplace la première version déposée le 18 août 2015 (L150153713) au Registre de Commerce.

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31 décembre 2014 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142936/13.

(150154999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Knuedeler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 199.522.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «SOBRASS PARTICIPATIONS», ayant son siège social à L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.- F. Kennedy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 46.410,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Georges M. LENTZ jr, diplômé BBA, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3, rue Plaetis.

2.- Monsieur Laurent LAFOND, gérant de société, né à Suresnes (France) le 21 août 1967, demeurant à L-1160 Luxembourg, 32, boulevard d'Avranches.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KNUEDELER S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs hôtels-restaurants et débits de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a aussi pour objet la prise de participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises de toute forme sociale ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

De manière générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500.-) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société sont librement cessibles entre actionnaires.

Toutefois, au cas où un actionnaire entend céder tout ou partie de ses actions (ci-après «l'Actionnaire cédant») à un tiers, il doit notifier son intention de ce faire à tous les autres actionnaires (ci-après «Notification»). La Notification doit contenir le nombre et les numéros des actions proposés à la cession (les "Actions offertes"), le prix de cession ensemble avec une offre irrévocable émanant d'un tiers, cette offre par ledit tiers devant également inclure tous les éléments mentionnés ci-avant de même qu'une déclaration que l'offre est irrévocable pour une période d'au moins 90 (quatre-vingt-dix) jours après la date de la notification aux autres actionnaires. L'offre doit en plus contenir une garantie bancaire portant sur le prix.

Endéans une période de 30 (trente) jours qui suit la Notification, chaque actionnaire a le droit d'acquérir les Actions au prix indiqué dans la Notification moyennant notification écrite adressée à l'actionnaire cédant («Offre d'actionnaire»).

Pour être valable, chaque Offre d'actionnaire doit être faite pour l'intégralité des Actions offertes. Au cas où plus d'un actionnaire fait une Offre d'actionnaire, les Actions offertes sont vendues à chacun des offrants en proportion du nombre d'actions qu'ils possèdent.

Au cas où aucun actionnaire n'a fait une Offre d'actionnaire:

(i) l'Actionnaire cédant doit aviser tous les actionnaires qu'aucun des actionnaires n'a fait une offre, et cet avis doit être donné dans un délai de 10 (dix) après l'expiration de la période de 30 (trente) jours prévue au paragraphe 3 du présent article, et

(ii) l'Actionnaire cédant est autorisé de les céder au tiers intéressé au prix proposé, à condition que le tiers ait, préalablement à l'acquisition des Actions offertes, accepté d'acquérir, pour, proportionnellement, le même prix, toutes les autres actions qui sont proposées à la cession par d'autres actionnaires; à cet effet, chaque actionnaire, autre que celui qui détient les Actions offertes, est en droit d'offrir tout ou partie de ses actions à l'acquisition, conformément aux termes du présent paragraphe, pendant une période de 30 (trente) jours suivant la date de la notification par l'actionnaire cédant aux actionnaires dont question sous (i).

Les acquisitions des autres actions dont question sous (ii) doivent avoir lieu et être réalisées ensemble avec les Actions offertes et au plus tard 30 (trente) jours après l'expiration de la période indiquée sous (ii) du paragraphe précédent. A défaut, toute la procédure prévue au présent article est à recommencer.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit ou par e-mail.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité de voix.

Le conseil d'administration pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions stratégiques suivantes sont prises à l'unanimité des voix de tous les administrateurs:

- toute délégation de pouvoirs par le conseil d'administration;
- toute opération d'achat ou de cession d'actifs de la société ou de prise de participations par la société;
- toute décision concernant l'endettement de la société ou concernant le support financier fourni par la société;
- toute modification substantielle d'un quelconque plan d'activité y compris en particulier la création de nouvelles branches d'activités ou l'expansion de la société vers de nouveaux secteurs géographiques;
- toute conclusion d'un contrat de bail;
- la préparation d'une fusion, scission ou autre opération de transfert ou d'acquisition impliquant les actifs de la société;
- toute décision dont la valeur excède cinquante mille euros (€ 50.000.-);
- toute prise de participation ou cession de participation ou d'intérêts dans d'autres sociétés ou entités;
- l'exercice des droits de la société au niveau de ses filiales, succursales ou participations.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.
Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin, à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Toutefois, les décisions suivantes seront prises à l'unanimité des voix de tous les actionnaires:

- toute modification de l'objet social;
- toute augmentation ou réduction du capital social;
- toute réorganisation ou restructuration, fusion/scission ou opération s'apparentant à des opérations de fusion ou scission, telles que le transfert d'actifs, d'industrie, de la totalité ou d'une partie significative du patrimoine professionnel;
- toute opération affectant le capital social ou les actions;
- la fixation du nombre d'administrateurs, et le cas échéant, leur rémunération;
- la nomination et la révocation des administrateurs et des commissaire(s)/réviseur(s) d'entreprises;
- la dissolution et la liquidation de la société;
- toutes les matières normalement réservées au conseil d'administration qui, pour l'une ou l'autre raison, seraient présentées à l'assemblée générale pour approbation;
- l'introduction de la société dans une bourse ou autre marché réglementé.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 17, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2016.

2) Exceptionnellement, les deux premiers administrateurs-délégués sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société «SOBRASS PARTICIPATIONS», préqualifiée, cinquante actions	50
2. Monsieur Laurent LAFOND, préqualifié, cinquante actions	50
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cent cinquante euros (€ 1.650.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Georges M. LENTZ jr, diplômé BBA, né à Luxembourg le 28 octobre 1949, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3, rue Plaetis.
- b) Monsieur Laurent LAFOND, préqualifié.
- c) Monsieur Mathias LENTZ, délégué HORECA France, né à Luxembourg le 19 décembre 1981, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3, rue Plaetis.

Messieurs Georges M. LENTZ jr et Laurent LAFOND, préqualifiés sub a) et b), sont nommés administrateurs-délégués, chacun d'eux avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «ACE Alpha conseil et expertise S. à r.l.», ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 171.433.

3) Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

4) Le siège de la société est fixé à L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georges M. LENTZ jr, Laurent LAFOND, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142887/230.

(150155692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Next Polish Retail Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.509,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142963/10.

(150155584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

NapCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.385.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2015142960/13.

(150155872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Parc d'Activités 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.350.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2015

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 31 Juillet 2015:

- Monsieur Fraser James Kennedy a démissionné de son poste de gérant.
- Madame Claire Treacy, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant avec effet le 14 août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015142997/17.

(150155725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.282.233,43.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.141.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company PALLINGHURST CONSOLIDATED (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company constituted and existing under the laws of Grand Cayman, with its registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (hereafter the "Sole Member"),

duly represented by Mrs. Isabelle CHARLIER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The appearing party is the sole holder of all the corporate capital issued in the company PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 129.141, incorporated pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on May 3, 2007, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on August 6, 2007, number 1652 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company were amended several times and for the last time on December 12, 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on April 18, 2014, number 1000, page 47954.

The appearing party, in its capacity of sole member of the Company and represented as stated above, has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole Member resolves to change the nominal value of the existing corporate units from one United States Dollar (USD 1) each to zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) each.

Second resolution

Pursuant to the change of the nominal value of the corporate units, the Sole Member resolves to replace one million two hundred seventy eight thousand five hundred and four (1,278,504) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each by one hundred twenty-seven million eight hundred fifty thousand four hundred (127,850,400) corporate units with a nominal value of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) each.

As a result of such exchange, the Sole Member resolves to allot the newly issued corporate units in order to maintain the previous corporate unit holding.

Third resolution

The sole member resolves to increase the capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred twenty-nine United States Dollars and forty-three cents (USD 3,729.43) taking it from its present amount of one million two hundred seventy eight thousand five hundred and four United States Dollars (USD 1,278,504) to the amount of one million two hundred and eighty-two thousand two hundred and thirty-three United States Dollars and forty-three cents (USD 1,282,233.43) by the issuance of three hundred and seventy-two thousand nine hundred and forty-three (372,943) corporate units, having a nominal value of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) each and having the same rights as the existing corporate units.

Subscription and payment

The appearing person, pre-named, declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member, to the aggregate amount of three hundred and seventy-two thousand nine hundred and forty-three (372,943) newly issued corporate units in the capital of the Company by a contribution in kind consisting in the conversion of a portion of claims held by the Sole Member against the Company (the "Claim") which is equivalent to three thousand seven hundred twenty-nine United States Dollars and forty-three cents (USD 3,729.43).

It results:

- from interim accounts of the Company dated May 27, 2015 (Appendix 1) that the Sole Member, i.e. PALLINGHURST CONSOLIDATED (CAYMAN) LIMITED, currently holds the Claim;
- from a valuation report dated July 17, 2015 issued by the sole manager of the Company (the "Valuation Report") that the value of the Claim is at least of three thousand seven hundred twenty-nine United States Dollars and forty-three cents (USD 3,729.43).

Having acknowledged the above described contribution in kind the Sole Member resolves to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at one million two hundred and eighty-two thousand two hundred and thirty-three United States Dollars and forty-three cents (USD 1,282,233.43), represented by one hundred twenty-eight million two hundred twenty three thousand three hundred forty-three (128,223,343) corporate units with a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société PALLINGHURST CONSOLIDATED (CAYMAN) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de Grand Cayman, avec siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Isabelle CHARLIER, avocat, demeurant professionnellement à, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

La partie comparante est l'associé unique de la société PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.141, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2007, publié au journal officiel Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 août 2007, numéro 1652 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant le 12 décembre, 2013, publié au journal officiel Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 18 avril 2014, numéro 1000, page 47954.

La partie comparante, en tant qu'associée unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales d'un Dollar Américain (USD 1) chacune à zéro virgule zéro un Dollars Américains (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Suite au changement de la valeur nominale des parts sociales, l'Associé Unique décide de remplacer un million deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent et quatre (1.278.504) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune par cent vingt-sept millions huit cent cinquante mille quatre cents (127.850.400) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars Américains (USD 0,01) chacune.

L'Associé Unique décide par conséquent d'attribuer les parts sociales nouvellement émises de telle manière à maintenir l'actionnariat précédent.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille sept cent vingt-neuf Dollars Américains et quarante-trois centimes (USD 3.729,43), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre Dollars Américains (USD 1.278.504) à un montant d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente-trois Dollars Américains et quarante-trois centimes (USD 1.282.233,43), par l'émission de trois cent soixante-douze mille neuf cent quarante-trois (372.943) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars Américains (USD 0,01) chacune, et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

La comparante prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à un nombre total de trois cent soixante-douze mille neuf cent quarante-trois (372.943) parts sociales nouvelles émises dans le capital de la Société par un apport en nature d'une partie des droits à recevoir en Dollars Américains détenu par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (les «Droits à Recevoir») équivalent à trois mille sept cent vingt-neuf Dollars Américains et quarante-trois centimes (USD 3.729,43).

Il résulte:

- des comptes sociaux intérimaires de la Société datés du 27 mai 2015 (Annexe 1), que l'Associé Unique, PALLINGHURST CONSOLIDATED (CAYMAN) LIMITED, détient actuellement les Droits à Recevoir;
- Il résulte d'un rapport d'évaluation du 17 juillet 2015, émis par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport d'Évaluation») que la valeur des Droits à Recevoir est au moins égale à trois mille sept cent vingt-neuf Dollars Américains et quarante-trois centimes (USD 3.729,43).

Ayant pris connaissance du présent apport en nature décrit, l'Associé Unique décide de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente-trois Dollars Américains et quarante-trois centimes (USD 1.282.233,43), représenté par cent vingt-huit millions deux cent vingt-trois mille trois cent quarante-trois (128.223.343) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars Américains (USD 0,01) chacune.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. CHARLIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015143021/151.

(150155494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

PEC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 188.245.

L'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 14 août 2015, a décidé d'accepter:

- la démission de Hugo Da Silva Oliveira en qualité de gérant de la Société avec effet au 14 août 2015;
- la nomination avec effet au 14 août et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 14 août 2015, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

L'adresse professionnelle du gérant Gabriel MOLLERBERG a changé et doit désormais se lire comme suit:

- River Court, 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143025/20.

(150155803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Poseidon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.990.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21. Août 2015.

Référence de publication: 2015143030/10.

(150155536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Poseidon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.990.

Lors de l'assemblée générale tenue le 21 juillet 2015 il a été convenu ce qui suit:

4. Résolution:

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux comptes sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Août 2015.

Référence de publication: 2015143031/13.

(150155753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Prosper Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.045.

Cet avis rectifie le dépôt du 20 août 2015 portant le numéro de dépôt: L150155053

Monsieur Riccardo BARILLA a pris la décision de démissionner du Conseil d'Administration de la SICAV sous rubrique avec effet au 17 août 2015.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Riccardo MILLICH

- Madame Daniëla DI DODO

- Monsieur Thierry ROBIN

- Madame Sophie MOSNIER

Luxembourg, le 21 août 2015.

Pour PROSPER FUNDS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015143036/19.

(150156158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

PSBU TopCo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 199.529.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of July,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BV Acquisitions PS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the Founding Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 29, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means PSBU TopCo GP S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one cent (USD 0.01) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “PSBU TopCo GP S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-), represented by one million five hundred thousand (1,500,000) Shares all in registered form having a par value of one cents (USD 0.01) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 3.30 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed

by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and

the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one category A Manager and one category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provision

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to one million five hundred thousand (1,500,000) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at three (3);
- (b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:
 - Lizette Perez-Deisboeck, born in Puerto Rico, USA, on December 7, 1965 whose professional address is at One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, Massachusetts 02210, United States of America;

* and the following persons are appointed as managers of the Company having a B signatory power:

- Christophe Gaul, born in Messancy, Belgium, on April 3, 1977, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; and

- Constance Collette, born in Luxembourg, on June 21, 1976, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

(c) the members of the Board are appointed for an unlimited period; and

(d) the address of the registered office of the Company is set at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,

par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BV Acquisitions PS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-), en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (l'Associé Fondateur),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie PSBU TopCo GP S.à r.l.

Statuts signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «PSBU TopCo GP S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme

exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 15:30 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire (s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii)

l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s). Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit les un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (Eur 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à trois (3);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Lizette Perez-Deisboeck, née à Puerto Rico, Etat-Unis, le 7 décembre 1965, dont l'adresse professionnelle est à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, Massachusetts 02210, États-Unis d'Amérique;

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Christophe Gaul, né à Messancy, Belgique, le 3 avril 1977, dont l'adresse professionnelle est à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; et

- Constance Collette, née à Luxembourg, le 21 juin 1976, dont l'adresse professionnelle est à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période illimitée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 août 2015. GAC/2015/6677. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015143037/642.

(150155856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Queensberry House, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 168.435.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TREIZE AOUT.

Pardevant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «QUEENSBERRY HOUSE S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 168.435, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 25 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1423 du 7 juin 2012, dont les statuts ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo BARTOLUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de ELDEK S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B160.814, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société; Autorisation au Liquidateur de procéder, à sa seule discrétion, au paiement en numéraire ou en nature des avances du boni de liquidation, à l'Actionnaire unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.
4. Décharge aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

C) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varieront par les comparants resteront par ailleurs annexées aux présentes.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

E) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris l'unaniment les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer ELDEK S.A. ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B160.814, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des avoirs nets de la société à l'actionnaire unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants et au réviseur d'entreprise agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, P. BARTOLUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26248. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015143044/88.

(150155608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Quinlan Private Ukmerges Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143042/10.

(150155582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.361.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143041/10.

(150155583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Reginvest UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 194.369.

Modifie l'acte déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la référence L150129726, complété par le dépôt L150133407

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of August.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Mrs. Caroline RAMIER, professionally residing in Esch-sur-Alzette, acting as proxy-holder of:

1. Europa Plus S.C.A. SIF, a specialised investment fund (société d'investissement spécialisée) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.662;

2. David Pralong, a French and Swiss national born in Bonneville, France on 19 June 1982, residing at 32 Seymour Street W1H 7JD, London, United Kingdom,

shareholders of Reginvest UK S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 194.369 incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 741, p. 35529,

by virtue of proxies given under private seal and attached to a deed drawn up by the undersigned notary, residing in Esch-sur-Alzette, on 8th July 2015, number 612, registered in Esch/Alzette Actes Civils, on 10th July 2015, Relation: EAC/2015/16275, deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number L150129726 on 20th July 2015 and under number L150133407 on 23th July 2015 (the "Notarial Deed").

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- that a typographical error appears in the Notarial Deed with the French translation of article 17 of the amended and restated articles of association which shall correctly read as following:

« **Art. 17. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants, soit deux (2) Gérants A, soit un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.»

For the avoidance of doubt, the English version is correct and remains unchanged.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, declares that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and the said appearing person has required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxy holder of the appearing parties and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxy holder of the appearing parties, which is known to the notary, the said proxy holder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le treizième jour d'août.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire de:

1. Europa Plus S.C.A. SIF, une société d'investissement spécialisée établie sous la forme d'une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.662,

2. David Pralong, de nationalité française et suisse née à Bonneville, en France, le 19 juin 1982, résidant au 32 Seymour Street W1H 7JD, Londres, Royaume Uni,

associés de la société Reginvest UK S à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constitué et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce des sociétés sous le numéro B 194.369, constitué conformément à un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 janvier 2015, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°741, p.35529,

en vertu de procurations données sous seing privé annexées à un acte rédigé par le notaire soussigné, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 8 juillet 2015, numéro 612, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2015, Relation: EAC/2015/16275, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro L150129726 du 20 juillet 2015 et sous le numéro L150133407 du 23 juillet 2015 (l'«Acte Notarié»).

La comparante, en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'une erreur typographique s'est glissée dans l'Acte Notarié à la traduction française de l'article 17 des statuts modifiés et retraités de l'association qui se lit correctement comme suit:

« **Art. 17. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants, soit deux (2) Gérants A, soit un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.»

Afin d'éviter tout doute, le texte anglais correct reste inchangé.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et elle prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire des parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2015. Relation: EAC/2015/19136. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015143046/97.

(150156019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Romford Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 17.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 198.421.

EXTRAIT

En date du 4 août 2015, un changement dans l'actionnariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

1) M. Joseph Cosgrave a transféré 67 parts sociales B à Burlington Loan Management Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social au 6th Floor, Pinnacle 2, Eastpoint Business Park, Dublin 3, Irlande.

2) M. Peter Cosgrave a transféré 67 parts sociales B à Burlington Loan Management Limited, prénommée; et

3) M. Michael Cosgrave a transféré 66 parts sociales B à Burlington Loan Management Limited, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143048/17.

(150155487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 177.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015143047/10.

(150155588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Patrimoine Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 129.931.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18.05.15

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Luc LOUIS au poste de commissaire en date du 18 mai 2015.

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire sortant: LPL Expert-Comptable Sàrl, sise à 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, immatriculée au RC.S. Luxembourg n° B 149.142.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

S. OTTO / D. REITER.

Référence de publication: 2015143023/13.

(150155623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Palor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 109.458.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique de Palor Properties S.à r.l. prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé de Palor Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska
Luxembourg, le 14 Août 2015.

Référence de publication: 2015142994/19.

(150155675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Orsa Maggiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.018.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Emmanuel Briganti a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 21 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORSA MAGGIORE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015142993/13.

(150155486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

OCM Luxembourg VOF Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142988/10.

(150155834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Oledis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9637 Bockholz, 1A, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 169.518.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142990/10.

(150155901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Rosny Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.035.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21. Août 2015.

Référence de publication: 2015143050/10.

(150155547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Rosny Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.035.

Lors de l'assemblée générale tenue le 21. Juillet 2015 il a été convenu ce qui suit:

3. Résolution:

Les mandats des Commissaires agréés sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Il adresse de Commissaire COTONER MARTOS, José Luis change de 21, Dorfstrasse, CH -6390 Engelberg a 5, Beaufort Gardens, Flat 4, Knightsbridge, UK-SW31PU, London.

Il adresse de Commissaire COTONER MARTOS, Nicolas change de 37, Rue Nicolas Mersch, L - 5861 Fentange a 55, Park Lane, GB - W1 1 NA London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21. Août 2015.

Référence de publication: 2015143051/17.

(150155900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143040/10.

(150155726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Peiperleck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015143026/10.

(150155829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Orloubet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142992/9.

(150155687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Petronilla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.255.

La nouvelle adresse de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, M. Jean-Marc Debaty et de Mme Angelina Scarcelli, Administrateurs de la société Petronilla Investments S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société Petronilla Investments S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015143029/15.

(150155603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Darwin Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.910,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.561.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of July,
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),
is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Darwin Holdings Sàrl (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 163.561, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 July 2011, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2744 page 131681 dated 10 November 2011. The Articles have been amended for the last time on 19 October 2011 pursuant to a deed of Me Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial under number 3081 page 147869 dated 15 December 2011.

Mrs Caroline Ronfort, employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The chairman appointed Mrs Audrey Borderieux, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary (the "Secretary").

The meeting elected Mrs Audrey Borderieux, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders present or represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that shareholders holding 100% of the share capital of the Company carrying voting rights are present or represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of five thousand five hundred Pound Sterling (GBP 5,500.-) in order to bring it from its current amount of forty-six thousand four hundred ten Pound Sterling (GBP 46,410.-) to forty thousand nine hundred ten Pound Sterling (GBP 40,910.-) through the cancellation of five hundred fifty thousand (550,000) class V shares, of one pence Sterling (GBP 0.01) each, which have been repurchased by the Company;

2. Subsequent amendment of articles 6 and 12 of the articles of association of the Company to reflect the above resolution.

After due and careful deliberation, the following resolutions were passed unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of five thousand five hundred Pound Sterling (GBP 5,500.-), in order to bring it from its current amount of forty-six thousand four hundred ten Pound Sterling (GBP 46,410.-) to an amount of forty thousand nine hundred ten Pound Sterling (GBP 40,910.-) through the cancellation of five hundred and fifty thousand (550,000) class V shares of one pence Sterling (GBP 0.01) each, which have been repurchased by the Company pursuant to the resolutions of the board as of 17 July 2015 and from CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P..

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles to reflect the above resolution as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. - Share Capital.

6.1.1. The issued share capital of the Company is set at forty thousand nine hundred ten Pound Sterling (GBP 40,910.-) divided into four million ninety-one thousand (4,091,000) shares sub-divided into two million four hundred and forty-one thousand (2,441,000) Class I Shares, five hundred and fifty thousand (550,000) Class II Shares, five hundred and fifty thousand (550,000) Class III Shares, and five hundred and fifty thousand (550,000) Class IV Shares, each Share with a nominal value of one pence Sterling (GBP 0.01) and with such rights and obligations as set out in the Articles.

6.2. Cancellation of Classes of Shares

6.2.1. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchase and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class IV).

6.2.2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.2.1), such Class of Shares gives the right to the Holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the Holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.2.2 (1) The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.2.2 (2) The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes IV, III, II and I shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.2.2 (3) Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company".

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 12 of the Articles to reflect the above resolutions as follows:

" Art. 12. Allocation of Results.

12.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

12.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon the General Meeting's decision in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.3 The General Meeting may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

12.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board or resolved by the General Meeting. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the relevant Shareholder, shall be forfeited by the Shareholder, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of Shareholders.

12.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as set forth below, unless otherwise decided by the General Meeting upon proposal by the Board:

12.6.1 an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share of Class I shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of Class I;

12.6.2 an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share of Class II shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of Class II;

12.6.3 an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share of Class III shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of Class III;

12.6.4 an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share of Class IV shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of Class IV;

12.6.5 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the Holders of the last Class in the reverse numerical order (i.e., first Class IV, then if no Class IV are in existence, Class III and in such continuation until only Class I shares are in existence)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version; of the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par-devant le soussigné Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Darwin Holdings Sàrl (ci-après, la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.561 et constituée par un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, alors notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juillet 2011, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 10 novembre 2011, numéro 2744, page 131681. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date 19 octobre, par un acte du notarié de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial en date du 15 décembre 2011, numéro 3081, page 147869.

Madame Caroline Ronfort, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Audrey Borderieux, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

L'assemblée a élu Madame Audrey Borderieux, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des associés présents ou représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Associés") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les associés détenant 100 % du capital social de la Société ayant des droits de vote sont présents ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille cinq cents Livres sterling (GBP 5.500,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille quatre cent dix Livres sterling (GBP 46.410,-) à quarante mille neuf cent dix Livres sterling (GBP 40.910,-) par l'annulation de cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales de catégorie V d'un pence sterling (GBP 0,01) chacune, qui ont été rachetées par la Société;

2. Modification subséquente des articles 6 et 12 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille cinq cents Livres sterling (GBP 5.500,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille quatre cent dix Livres sterling

(GBP 46.410,-) à quarante mille neuf cent dix Livres sterling (GBP 40.910,-) par l'annulation de cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales de catégorie V d'un pence sterling (GBP 0,01) chacune, qui ont été rachetées par la Société suivant les résolutions du Conseil de Gérance en date du 17 juillet 2015, et étaient détenues précédemment par CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P..

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter la résolution précédente comme suit:

« Art. 6. Capital Social - Parts Sociales.

6.1.1 Capital Souscrit et Libéré Le capital social de la Société est fixé à quarante mille neuf cent dix Livres sterling (GBP 40.910,-) représenté par quatre million quatre-vingt-onze mille (4.091.000) parts sociales divisées en:

Deux millions quatre cent quarante-et-une (2.441.000) Parts Sociales de Classe I,

Cinq cent cinquante mille (550.000) Parts Sociales de Classe II,

Cinq cent cinquante mille (550.000) Parts Sociales de Classe III,

Cinq cent cinquante mille (550.000) Parts Sociales de Classe IV,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0,01) et y sont rattachés les droits et obligations décrits dans ces Statuts.

6.2 Annulation des Classes de Parts Sociales

6.2.1 Le capital social de la Société peut être diminué par le biais d'une annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entières à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, les rachats et annulations des Parts Sociales s'effectueront par ordre inverse (en commençant par la Classe IV).

6.2.2 Dans le cas d'une réduction de capital social à travers le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre établi dans l'article 6.2.1), une telle Classe de Parts Sociales donne droit aux Détenteurs des Parts Sociales concernées, au pro rata de leur détention dans cette Classe, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les Détenteurs de Parts Sociales des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et qui a fait l'objet d'une annulation.

6.2.2 (1) La Valeur d'Annulation Par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

6.2.2 (2) Le Montant Total d'Annulation est le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes IV, III, II et I est le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe visée sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale des Associés suivant les conditions requises pour la modification des statuts étant donné toutefois que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à un tel Montant Disponible.

6.2.2 (3) Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient exigible et payable par la Société».

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 12 des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes comme suit:

« Art. 12. Allocation des Résultats.

12.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un compte de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsqu'une telle réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

12.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés après décision de l'Assemblée Générale en ce sens conformément aux dispositions suivantes des Statuts.

12.3 L'Assemblée Générale peut décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur base des relevés de comptes préparés par le Conseil de Gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant donné que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale augmentés des profits reportés et des sommes allouées aux réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie en vertu de la loi, conformément aux dispositions établies ci-après.

12.4 Le compte de la prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux dispositions établies ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du compte de la prime d'émission au compte de réserve légale.

12.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux temps et lieux déterminés par le Conseil de Gérance ou par l'Assemblée Générale. Le Conseil de Gérance peut déterminer le taux de change applicable pour changer les fonds de dividendes dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais non payé d'une part sociale pendant cinq ans et non après réclamé par la suite par l'Associé concerné, sera

perdu par l'Associé et sera reversé à la Société. Aucun intérêt n'est payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom et pour le compte des Associés.

12.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé de la manière qui suit, sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale sur base d'une proposition du Conseil de Gérance:

12.6.1 en ce qui concerne les parts sociales de Classe I, un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe I est distribué (ou mis de côté pour la distribution)

12.6.2 en ce qui concerne les parts sociales de Classe II, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe II est distribué (ou mis de côté pour la distribution)

12.6.3 en ce qui concerne les parts sociales de Classe III, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe III est distribué (ou mis de côté pour la distribution)

12.6.4 en ce qui concerne les parts sociales de Classe IV, un montant égal à 0,30 % de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe IV est distribué (ou mis de côté pour la distribution)

12.6.5 le solde du montant total distribué est entièrement alloué aux Détenteurs de parts sociales de la dernière Classe dans un ordre numéraire inverse (i.e. en premier, les parts sociales de Classe IV, puis, s'il n'existe pas de parts sociales de Classe IV, les parts sociales de Classe III et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les parts sociales de Classe I existent)».

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte notarié, dressé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, A. BORDERIEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015143336/255.

(150156925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Ithacalux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 193.046.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Permira V L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited

whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg;

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorneys, initialed “ne varietur” by the Proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entities are the shareholders (the “Shareholders”) which are also holders of all voting rights of Ithacalux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty thousand four hundred fifty-three US Dollars and fifty cents (USD 30,453.50), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.046 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, dated 11 December 2014, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial C”) on 21 January 2015 under number 164 page 7850. The articles have been amended pursuant to a notarial deed of the Notary dated 2 July 2015 which have not yet been published in the Memorial C.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the share capital from an amount of twenty-one thousand four hundred fifty-three US Dollars and fifty cents (USD 21,453.50) from its amount of thirty thousand four hundred fifty-three US Dollars and fifty cents (USD 30,453.50) to the amount of nine thousand US Dollars (USD 9,000) by cancellation of the existing two million one hundred forty-five thousand three hundred fifty (2,145,350) shares

2. Creation of class A shares and class B shares and conversion of the existing shares into A shares.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of six thousand US Dollars (USD 6,000.-) so as to bring it from its amount of nine thousand US Dollars (USD 9,000) to fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) through contribution in cash of an aggregate amount of six thousand US Dollars (USD 6,000.-) by the creation and issue of a total number of six hundred thousand (600,000) new class B shares (the “New Shares”), each New Share having the rights and obligations as set out in the Articles and with a nominal value of one US Dollars cent (USD 0.01), paid up by a contribution in cash.

Subscription of the New Shares.

4. Amendment of article 5 of the Articles of the Company.

5. Amendment of article 18 of the Articles of the Company.

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital from an amount of twenty-one thousand four hundred fifty-three US Dollars and fifty cents (USD 21,453.50) from its amount of thirty thousand four hundred fifty-three US Dollars and fifty cents (USD 30,453.50) to the amount of nine thousand US Dollars (USD 9,000) by cancellation of the existing two million one hundred forty-five thousand three hundred fifty (2,145,350) shares, with reimbursement to the Shareholders as follows:

Shareholder	USD	Shares
Permira V L.P. 1	3'664.44	366'444.00
Permira V L.P. 2	16'746.94	1'674'694.00
Permira Investments Limited	630.29	63'029.00
P5 Co-investment L.P.	262.74	26'274.00
Permira V I.A.S. L.P.	110.62	11'062.00
P5 CIS S.à r.l.	38.47	3'847.00
Total	21'453.50	2'145'350.00

Second resolution

The Shareholders resolve to create class A shares and class B shares and to convert the existing nine hundred thousand (900,000) shares into nine hundred thousand (900,000) class A shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand US Dollars (USD 6,000.-) so as to bring it from its amount of nine thousand US Dollars (USD 9,000) to fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) through contribution in cash of an aggregate amount of six thousand US Dollars (USD 6,000.-) by the creation and issue of a total number of six hundred thousand (600,000) new class B shares (the “New Shares”), each New Share having the rights and obligations as set out in the Articles and with a nominal value of one US Dollars cent (USD 0.01), paid up by a contribution in cash.

Subscription and payment

The New Shares have been subscribed as follows:

Ithaca GP Ltd, a limited Guernsey company, having its registered address at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ (the “New Shareholder”), here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a proxy given in Guernsey on July 22, 2015, declares to subscribe for all of the New Shares.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders and the New Shareholders resolve to amend article 5 (share capital) of the Articles which shall now read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) represented by nine hundred thousand (900,000) class A shares (the “Class A Shares”) and six hundred thousand (600,000) class B shares (the “Class B Shares”) with a par value of one US Dollars cent (USD 0.01) each. The Class A Shares and the Class B Shares are referred together as the “Shares”.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Fifth resolution

Following the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 18 (Distribution of profits) of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 18.**

18.1 Each year, as at the last day of February, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

18.2 The excess shall be distributed among the partners as follows:

- the holder(s) of Class B Shares are entitled to receive dividend distributions in an amount of 0.01% of the nominal value of the Class B Shares, and

- the holder(s) of Class A Shares are entitled to receive dividend distributions in an amount of the remaining excess pro rata between them.

However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

18.3 The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, in accordance with article 18.2, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. "Permira V L.P.1.", un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

2. "Permira V L.P.2." un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée) agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

3. "P5 Co-Investment L.P.", un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

4. "Permira Investments Limited", agissant par son nominee Permira Nominees Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

5. "P5 CIS S.à r.l.", une société constituée selon les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178 072, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg;

6. "Permira V I.A.S L.P.", un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les dites procurations signées "ne varietur" par le Mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les "Associés") qui sont également détenteurs de tous les droits de vote de Ithacalux GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de trente mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains et cinquante centimes (30.453,50 USD), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.046 et constituée suite à un acte du notaire soussigné, en date du 11 décembre 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") le 21 janvier 2015 sous le numéro 164 page 7850. Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 2 juillet 2015 non encore publié au Mémorial C.

La personne comparante, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'établir ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social d'un montant de vingt-et-un mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains et cinquante centimes (21.453,50 USD) de son montant de trente mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains et cinquante centimes (30.453,50 USD) à un montant de neuf mille Dollars Américains (9.000,-USD) par l'annulation de deux millions cent quarante-cinq mille trois cent cinquante (2.145.350) parts sociales existantes.

2. Création de parts sociales de catégorie A et de catégorie B et conversion des parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six mille Dollars Américains (6.000,- USD) de façon à le porter de son montant actuel de neuf mille Dollars Américains (9.000,- USD) à quinze mille Dollars Américains

(15.000,-USD) par un apport en numéraire d'un montant total de six mille Dollars Américains (6.000,- USD) par la création et l'émission de nombre total de six cent mille (600.000) nouvelles parts sociales de catégorie B (les "Nouvelles Parts Sociales"), chaque Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0,01 USD), libérées par un apport en numéraire.

Souscription des Nouvelles Parts Sociales.

4. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société.

5. Modification de l'article 18 des Statuts de la Société.

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social d'un montant de vingt-et-un mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains et cinquante centimes (21.453,50 USD) de son montant de trente mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains et cinquante centimes (30.453,50 USD) à un montant de neuf mille Dollars Américains (9.000,- USD) par l'annulation de deux millions cent quarante-cinq mille trois cent cinquante (2.145.350) parts sociales, avec remboursement aux Associés comme suit:

Associé	USD	Parts sociales
Permira V L.P. 1	3.664,44	366'444.00
Permira V L.P. 2	16.746,94	1'674'694.00
Permira Investments Limited	630,29	63'029.00
P5 Co-investment L.P.	262,74	26'274.00
Permira V I.A.S. L.P.	110,62	11'062.00
P5 CIS S.à r.l.	38,47	3'847.00
Total	<u>21.453,50</u>	<u>2'145'350.00</u>

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer les parts sociales de catégorie A et de catégorie B et de convertir les neuf cent mille (900.000) parts sociales existantes en neuf cent mille (900.000) parts sociales de catégorie A.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille Dollars Américains (6.000,- USD) de façon à le porter de son montant actuel de neuf mille Dollars Américains (9.000,- USD) à quinze mille Dollars Américains (15.000,- USD) par un apport en numéraire d'un montant total de six mille Dollars Américains (6.000,- USD) par la création et l'émission d'un nombre total de six cent mille (600.000) nouvelles parts sociales de catégorie B (les "Nouvelles Parts Sociales"), chaque Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0,01 USD), libérées par un apport en numéraire.

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites comme suit:

Ithaca GP Ltd, une société régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à PO box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ (le "Nouvel Associé"), représenté par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 22 juillet 2015, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés et le Nouvel Associé décident de modifier l'article 5 (capital social) des Statuts qui sera désormais écrit comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quinze mille Dollars Américains (15.000,- USD) représenté par neuf cent mille (900.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont ensemble désignées les "Parts Sociales".

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 18 (Distribution des bénéfices) des Statuts, qui seront dorénavant lus comme suit:

“ **Art. 18.**

18.1 Chaque année, au dernier jour de février, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

18.2 Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés comme suit:

- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B ont droit de percevoir un dividende d'un montant de 0,01 % de la valeur nominale de Parts Sociales de Catégorie B; et
- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A ont droit de percevoir un dividende d'un montant pro rata entre eux du surplus restant entre eux.

18.3 Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, conformément à l'article 18.2, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142839/279.

(150156090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

eFront Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.894.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 23 juillet 2015

Il résulte de résolutions prises en date du 23 juillet 2015 par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société que les administrateurs suivants ont été reconduits dans leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Davy Beaucé, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur de classe A;
- Daphné Charbonnet, ayant son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur de classe A;
- Christophe Gammal, résidant au 35, rue des Merisiers L-8253 Mamer, administrateur de classe B;
- Olivier Dellenbach, résidant au 18, avenue Mozart, F-75016 Paris, administrateur de classe B;
- Michael Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, administrateur de classe B.

L'assemblée générale a également décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculé auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 88019, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour eFront Luxembourg

Un mandataire

Référence de publication: 2015143831/27.

(150157514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

NRZ Gruppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015142974/13.

(150155534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

OCM Luxembourg Opportunities Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142983/10.

(150155832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142985/10.

(150155833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Primafin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 83.156.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 juillet 2015

1. Il est décidé d'accepter la démission de la société anonyme AUDIEX S.A. de son mandat de commissaire avec effet au 13 mai 2015.

2. Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

- Madame Margrith STEINER-IMHOF, née le 2 septembre 1961 à Schwyz (Suisse), demeurant Rickenbachstrasse, 174a, CH-6432 Rickenbach.

3. Les mandats des administrateurs étant arrivés à terme, il est décidé de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Marc HENNEN, demeurant au 20b, Dorfstrasse, CH-6417 Sattel, administrateur-délégué et Président du conseil d'administration

- Monsieur Benoît BOLAND, demeurant au n° 1, rue Jean-Baptiste Naviaux, B-6812 Suxy.

- Monsieur Stevo POPOVIC, demeurant n° 10 Allerheiligen, CH-6432 Rickenbach,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015143032/21.

(150155758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

OCM Luxembourg OPPS VII Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142986/10.

(150155621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Orion Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 146.467.

La nouvelle adresse de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, M. Jean-Marc Debaty et de Mme Angelina Scarcelli, Administrateurs de la société Orion Two S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société Orion Two S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015142991/15.

(150155604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.062.300,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.024.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of August.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Euro Mall Holding A/S, a company with limited liability (Aktieselskap) organized and existing under the laws of the Kingdom of Denmark, having its register office at Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, Denmark and registered with the Danish Central Company Register (Centrale Virksomhedsregister) under number 25857100, and

2. HEPP IV LUXEMBOURG JV S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 8.688.741,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154832,

here represented by Mrs. Laetitia Zuanel, employee, having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on July 8, 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 412F, Route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170024, established pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated July 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1979 of August 9, 2012, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated December 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 529 dated March 4, 2013.

III. The Company’s share capital is set at three million four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 3.472.500,00) represented by ninety-seven thousand two hundred thirty (97.230) class A shares and forty-one thousand six hundred seventy (41.670) class B shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company’s share capital by an amount of five million five hundred eighty-nine thousand and eight hundred Euro (EUR 5.589.800,00) in order to raise it from its present amount of three million four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 3.472.500,00) to an amount of nine million sixty-two thousand three hundred Euro (EUR 9.062.300,00) by creation and issuance of one hundred fifty-six thousand five hundred fifteen (156.515) new class A shares (the New Class A Shares) and sixty-seven thousand seventy-seven (67.077) new class B shares (the New Class B Shares), all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each;

2. Subscription for the New Class A Shares by HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed, and full payment of the New Class A Shares at their nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, having an aggregate value of three million nine hundred twelve thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 3.912.875,00), by contribution in kind in the amount of three million nine hundred twelve thousand eight hundred seventy-six Euro and seven cents (EUR 3.912.876,07) consisting in the contribution of a receivable in the same amount held by HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 1), it being noted that the remaining one Euro and seven cents (EUR 1,07) shall be allocated to the legal reserve account of the Company;

3. Subscription of the New Class B Shares by Euro Mall Holding A/S, prenamed, and full payment of the New Class B Shares at their nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, having an aggregate value of one million six hundred seventy-six thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 1.676.925,00), by contribution in kind in the amount of one million six hundred seventy-six thousand nine hundred forty-five Euro and forty-seven cents (EUR 1.676.945,47) consisting in the contribution of a receivable in the same amount held by Euro Mall Holding A/S, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 2), it being noted that the remaining twenty Euro and forty-seven cents (EUR 20,47) shall be allocated to the legal reserve account of the Company;

4. Amendment of article 6 the Company’s articles of association, to give it henceforth the following contents:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at nine million sixty-two thousand three hundred Euro (EUR 9.062.300,00) represented by two hundred fifty-three thousand seven hundred forty-five (253.745) class A shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25,00) each and one hundred eight thousand seven hundred forty-seven (108.747) class B shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25,00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company’s share capital by an amount five million five hundred eighty-nine thousand and eight hundred Euro (EUR 5.589.800,00) in order to raise it from its present amount of three million four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 3.472.500,00) to an amount of nine million sixty-two thousand three hundred Euro (EUR 9.062.300,00) by creation and issuance of one hundred fifty-six thousand five hundred fifteen (156.515) new class A shares (the New Class A Shares) and sixty-seven thousand seventy-seven (67.077) new class B shares (the New Class B Shares), all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

Subscription - Payment

- HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the New Class A Shares and fully pays them up at their nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, in the aggregate amount of three million nine hundred twelve thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 3.912.875,00) by contribution in kind in the amount of three million nine hundred twelve thousand eight hundred seventy-six Euro and seven cents (EUR 3.912.876,07) consisting in the contribution of a receivable in the same amount held by HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 1), it being noted that the remaining one Euro and seven cents (EUR 1,07) shall be allocated to the legal reserve account of the Company; and

- Euro Mall Holding A/S, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the New Class B Shares and fully pays them up at their nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, in the aggregate amount of one million six hundred seventy-six thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 1.676.925,00) by contribution in kind in the amount of one million six hundred seventy-six thousand nine hundred forty-five Euro and forty-seven cents (EUR 1.676.945,47) consisting in the contribution of a receivable in the same amount held by Euro Mall Holding A/S, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 2, and together with the Receivable 1, the Receivables), it being noted that the remaining twenty Euro and forty-seven cents (EUR 20,47) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of August 17, 2015 of the Company, certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed and of Euro Mall Holding A/S, prenamed, attesting that they are the unrestricted owners of, respectively the Receivable 1 and the Receivable 2.

Effective implementation of the contributions in kind

It appears from the aforementioned contribution declarations that HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed, with regards to the Receivable 1 and Euro Mall Holding A/S, prenamed, with regards to the Receivable 2:

- they are the sole unrestricted owners of, respectively the Receivable 1 and the Receivable 2 to be contributed and possess the power to dispose of them, them being both legally and conventionally freely transferable;
- the Receivables have consequently not been transferred and no legal or natural person other than, respectively HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed, and Euro Mall Holding A/S, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivables;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivables in order to duly carry out and formalize the contributions and to render them effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated July 8, 2015, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their descriptions, with their valuations and confirm the validity of the subscriptions and payments.

Second resolution

The shareholders further resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following contents:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at nine million sixty-two thousand three hundred Euro (EUR 9.062.300,00) represented by two hundred fifty-three thousand seven hundred forty-five (253.745) class A shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25,00) each and one hundred eight thousand seven hundred forty-seven (108.747) class B shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25,00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille quinze, le dix-neuf août.

Par devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Euro Mall Holding A/S, une société à responsabilité limitée (Aktieselskap) organisée et existant sous le régime de la loi du Royaume du Danemark, dont le siège social est sis à Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, Danemark et enregistrée au Registre Central Danois des Sociétés (Centrale Virksomhedsregister) sous le numéro 25857100, et

2. HEPP IV LUXEMBOURG JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous le régime de la loi du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, au capital social de huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante et un Euros (EUR 8.688.741,00,00) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154832, représentées aux présentes par Mme. Laetitia Zuanel, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 8 juillet 2015.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins du dépôt de ce document auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Lesdites personnes comparantes, représentées de la façon sus-indiquée, ont demandé au notaire soussigné de déclarer que:

I. Tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, avant la tenue de cette assemblée, de sorte qu'aucun avis de convocation n'a été nécessaire.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie et dotée d'une personnalité juridique au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de «Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l.» (ci-après la Société), dont le siège social est sis au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170024, constituée aux termes d'un acte établi par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant au Luxembourg, en date du 4 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1979 du 9 août 2012, et dont les statuts ont été récemment modifiés aux termes d'un acte établi par Maître Jacques Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 529 en date du 4 mars 2013.

III. Le capital social de la Société est fixé à trois millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.472.500,00) représentés par quatre-vingt-dix-sept mille deux cent trente (97.230) parts sociales de catégorie A et quarante-et-un mille six cent soixante-dix (41.670) parts sociales de catégorie B, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cents Euros (EUR 5.589.800,00) pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.472.500,00) à un montant de neuf millions soixante-deux mille trois cents Euros (EUR 9.062.300,00) par création et émission de cent cinquante-six mille cinq cent quinze (156.515) nouvelles parts sociales de classe A (les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A) et soixante-sept mille soixante-dix-sept (67.077) nouvelles parts sociales de classe B (les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B);

2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., précitée, et libération intégrale de ces dernières à leur valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, pour un montant total de trois millions neuf cent douze mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 3.912.875,00) par apport en nature d'un montant de trois millions neuf cent douze mille huit cent soixante-seize Euros et sept centimes (EUR 3.912.786,07) consistant en l'apport d'une créance d'un même montant détenue par HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., précitée envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 1), étant noté que le montant restant d'un Euro et sept centimes (EUR 1,07) sera alloué à la réserve légale de la Société.

3. Souscription des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B par Euro Mall Holding A/S, précitée, et libération intégrale de ces dernières à leur valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, pour un montant total d'un million six cent soixante-seize mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 1.676.925,00) par apport en nature d'un montant d'un million six cent soixante-seize mille neuf cent quarante-cinq Euros et quarante-sept centimes (EUR 1.676.945,47) consistant en l'apport d'une créance d'un même montant détenue par Euro Mall Holding A/S, précitée envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 2), étant noté que le montant restant de vingt Euros et quarante-sept centimes (EUR 20,47) sera alloué à la réserve légale de la Société.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions soixante-deux mille trois cents Euros (EUR 9.062.300,00) représentés par deux cent cinquante-trois mille sept cent quarante-cinq (253.745) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 euros) et cent huit mille sept cent quarante-sept (108.747) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 euros) chacune.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cents Euros (EUR 5.589.800,00) pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.472.500,00) à un montant de neuf millions soixante-deux mille trois cents Euros (EUR 9.062.300,00) par création et émission de cent cinquante-six mille cinq cent quinze (156.515) nouvelles parts sociales de classe A (les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A) et soixante-sept mille soixante-dix-sept (67.077) nouvelles parts sociales de classe B (les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B).

Souscription - Libération

- HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., précitée, décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, pour un montant total de trois millions neuf cent douze mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 3.912.875,00) par apport en nature d'un montant de trois millions neuf cent douze mille huit cent soixante-seize Euros et sept centimes (EUR 3.912.786,07) consistant en l'apport d'une créance d'un même montant détenue par HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., précitée envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 1), étant noté que le montant restant d'un Euro et sept centimes (EUR 1,07) sera alloué à la réserve légale de la Société;

- Euro Mall Holding A/S, précitée, décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, pour un montant total d'un million six cent soixante-seize mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 1.676.925,00) par apport en nature d'un montant d'un million six cent soixante-seize mille neuf cent quarante-cinq Euros et quarante-sept centimes (EUR 1.676.945,47) consistant en l'apport d'une créance d'un même montant détenue par Euro Mall Holding A/S, précitée envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 2, et avec la Créance 1, les Créances), étant noté que le montant restant de vingt Euros et quarante-sept centimes (EUR 20,47) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 17 août 2015 de la Société, précitée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., précitée et de Euro Mall Holding A/S, précitée, certifiant qu'elles sont propriétaires, sans restriction, respectivement de la Créance 1 et de la Créance 2.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte des prédites déclarations d'apport que HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., précitée, quant à la Créance 1 et Euro Mall Holding A/S, précitée, quant à la Créance 2, par leur mandataire:

- ils sont les seuls propriétaires sans restriction, respectivement de la Créance 1 et de la Créance 2 apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Créances n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., précitée et Euro Mall Holding A/S, précitée, ne détient de droit, respectivement sur la Créance 1 et sur la Créance 2;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Créances aux fins d'effectuer leur apport et les rendre effectifs partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 8 juillet 2015, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions soixante-deux mille trois cents Euros (EUR 9.062.300,00) représentés par deux cent cinquante-trois mille sept cent quarante-cinq (253.745) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 euros) et cent huit mille sept cent quarante-sept (108.747) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 euros) chacune.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que sur demande du mandataire des personnes susmentionnées, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi par une version française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en premier lieu.

Après qu'il lui en ait été fait lecture, le mandataire des personnes susmentionnées, mandataire que le notaire soussigné connaît par son nom complet, son état civil et son lieu de résidence, a signé le présent acte en présence dudit notaire.

Signé: Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2015. Relation: EAC/2015/19390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015144769/245.

(150157964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

HBC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Ech.

R.C.S. Luxembourg B 130.371.

L'an deux mille quinze, le dix-huit août,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «HBC GROUP S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 278, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.371, constituée suivant acte notarié en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 septembre 2007, numéro 2016 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 8 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 septembre 2012, numéro 2386.

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la deuxième phrase du deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Acceptation des démissions de Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS et de la société MONEYLIFT S.A. en tant qu'administrateurs de la Société;
4. Prolongation des mandats de l'administrateur unique et du commissaire de la Société;
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la deuxième phrase du deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (2^{ème} Paragraphe, 2^{ème} Phrase).** Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'article 4 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Si la Société n'a qu'un actionnaire unique, alors elle peut

être administrée par un administrateur unique. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera conformément à l'article 51 bis de la Loi.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS et de la société anonyme MONEYLIFT S.A. en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée générale constate que la Société a un actionnaire unique et que Monsieur Koen ANDRIES est désormais administrateur unique de la Société.

Quatrième résolution

En outre, l'assemblée générale décide de prolonger les mandats de Monsieur Koen ANDRIES en tant qu'administrateur unique et de la société BAYCROFT LTD en tant que commissaire de la Société, qui prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, J.-P. BERCKMANS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 août 2015. 1LAC/2015/26744. Reçu soixante-quinze euros. € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144862/83.

(150158307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Pluton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.859.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique de Pluton Properties S.à r.l. prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé de Pluton Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 14 Août 2015.

Référence de publication: 2015143011/19.

(150155670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.
